



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°4 :
MUTUALISATION DES ARCHIVES
COMMUNALES
PARTICIPATION AU CYCLE 4

Séance ordinaire du 26 Juin 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Juin 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 0

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bérengère DUPIN (à Denis QUANCARD), Odile LECLAIRE (à Gwénaél LAMARQUE), Françoise COSSECQ (à Agnès FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Daniel CHRETIEN), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Grégoire REYDIT (à Bénédicte SALIN), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE)

Absent :

Secrétaire : Jessica CASTEX

**DOSSIER N° 4 : MUTUALISATION DES ARCHIVES COMMUNALES
PARTICIPATION AU CYCLE 4**

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Par délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 12 février 2016 a été créé un service commun d'archives compétent pour la Métropole et ses communes membres. Ce service commun, initialement placé auprès de la Ville de Bordeaux, a été transféré à la Métropole au 1er janvier 2018.

Le service commun des archives assure un appui méthodologique auprès des services producteurs dans la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires. Il a en charge la collecte, la conservation, le classement, la communication au public et la valorisation des archives définitives. Il intervient sur l'ensemble de la chaîne de traitement des archives :

Accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires	Audit Elaboration commune de plans de classement et tableaux de gestion Encadrement de la mise en œuvre Animation du réseau et formation des référents archives des services Expertise documentaire pour accompagner la dématérialisation
Gestion des archives définitives versées à Archives Bordeaux Métropole	Accompagnement du transfert et réception des documents Stockage aux normes de conservation Conservation des archives nativement numériques dans un système d'archivage électronique
Valorisation de ces archives définitives	Mise à disposition des inventaires sur site internet Communication des documents sur place et à distance Numérisation des fonds les plus demandés (cadastre, état civil) Action culturelle: colloques, expositions, service éducatif etc.

La mutualisation des archives présente un intérêt pour les communes : gain en expertise et sécurisation juridique (risque pénal) ; capacité de valorisation des fonds, pour la recherche et auprès du public.

La Ville souhaite confier la responsabilité de la gestion de ses fonds d'archives au service commun et s'engager dans le cycle 4 de la mutualisation.

Le coût étudié par les services de Bordeaux Métropole pour les communes souhaitant mutualiser la gestion de leurs archives est de 101,10 € / ml, somme qui pourrait s'ajouter à leur attribution de compensation à compter de 2019. Pour Le Bouscat, la valeur des archives à transférer est estimé à 400 ml.

Dans l'attente d'une modification du contrat d'engagement, et afin de permettre aux services communaux et métropolitains de préparer la mutualisation et le transfert des archives,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5215-40 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 12 février 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article unique : Valide le principe de participer au cycle 4 de la mutualisation en vue de confier la responsabilité de la gestion des fonds d'archives au service commun.

Fait et délibéré le 26 juin 2018

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a horizontal line through it, and a few trailing strokes extending to the right.

Patrick BOBET

V. J. 17

